



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2014

Présents : Monsieur Alain CHMIEL, Madame Anne-Marie MICCOLI, Monsieur Jean-Claude PUECH, Monsieur François GAUDRY, Madame Michèle GRANET, Madame Françoise MEJEAN, Madame Geneviève ROUSSEAUX, Madame Elsa NURIS, Madame Laurette GELY, Monsieur Roland CARRUELLE,

Procurations : Monsieur Marc PERES à Madame Michèle GRANET, Monsieur Olivier BARTHEZ à Monsieur Alain CHMIEL, Madame Jaclyn MALAVAL à Madame Anne-Marie MICCOLI

Excusés : Madame Agnès BADAROUX

Cette séance remplace le Conseil Municipal du 9 Décembre 2014, annulé pour cas de force majeure.

1) Subvention pour la remise aux normes électrique de l'école

Le Maire expose au conseil municipal que des travaux de remise aux normes électriques deviennent urgent à l'école primaire, il convient donc d'inscrire au budget 2015 les crédits correspondants.

Le coût des travaux est estimé à 12 886,00 € HT soit 15 463,20 € TTC

Le plan de financement est ainsi conçu :

Etat DETR (50%)	6 443,00 €
Conseil Général (20%)	2577,20 €
<u>Autofinancement (30%)</u>	<u>3865.80 €</u>
Total	12 886,00 €

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter des subventions auprès de la Préfecture de la Lozère à hauteur de 50 % et auprès du Conseil Général à hauteur de 20 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions auprès de Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du conseil général suivant le plan de financement ci-dessus présenté

2) Subvention des travaux d'aménagement devant la Salle de Prades

Le Maire propose au conseil municipal d'aménager l'extérieur de la salle communale Pierre Pagès à Prades pour la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour ce faire, des devis ont été demandé auprès des entreprises suivantes :

Laurent BOUTEILLE :	10 276,00 € HT soit 12 331,20 € TTC
Joaquim FIGUEIREDO :	15 302,00 € HT soit 18 362,40 € TTC
SARL NBL :	21 329,75 € HT soit 25 595,70 € TTC

Le Maire propose de retenir l'entreprise BOUTEILLE et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 50 % de l'opération HT suivant le plan de financement qui suit :

Etat DETR (50%)	5 138,00 €
Conseil Général (20%)	2 055,20 €
<u>Autofinancement (30%)</u>	<u>3 082,80 €</u>
Total	10 276,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir l'entreprise BOUTEILLE, pour réaliser les travaux de mise en accessibilité de l'entrée de la salle Pierre Pagès, sous conditions de précisions sur les modalités de mise en oeuvre du chantier.

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR et du PED suivant le plan de financement ci-dessus présenté.

3) Subvention pour l'aménagement sécuritaire de la RD 986 à Sauveterre

Le Maire expose au Conseil Municipal que la traversée du hameau de Sauveterre par les véhicules empruntant la RD 986 est rendue dangereuse par le passage des troupeaux d'ovins sur la route départementale.

Ainsi, un projet de sécurisation qui consiste à créer un passage pour animaux indépendant de la RD 986 comprenant l'aménagement de 650 mètres de pistes nouvelles, la réalisation de deux oviducs, la mise en œuvre d'enrochements de soutènement des accès aux ouvrages, la mise en place de clôtures agricoles et la création d'un passage canadien.

Le coût du projet est évalué comme suit par le cabinet FAGGE, maître d'œuvre pour cette opération :

Travaux	164 880,00 €
Plan de récolement	1 200,00 €
Plans topographiques	1 660,00 €
Frais acquisitions foncières	9 000,00 €
Misson MOE	10 500,00 €
Appel d'offres	1 500,00 €
Divers et imprévus	6 260,00 €

Total de l'opération HT 195 000,00 €

Total de l'opération TTC 233 220,00 €

Option pour la création d'un deuxième passage canadien : 12 000,00 € HT

Le Maire propose ainsi au conseil municipal d'approuver le montant de l'opération et de valider le plan de financement suivant incluant une subvention au titre de la DETR :

Etat DETR (50%)	97 500,00 €
Conseil Général (20%)	39 000,00 €
<u>Autofinancement (30 %)</u>	<u>58 500,00 €</u>
Total	195 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le montant des travaux pour l'aménagement sécuritaire de la RD 986 à Sauveterre.

Vote :

Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 2

AUTORISE le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil Général des subventions suivant le plan de financement ci-dessus présenté.

Vote :

Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

4) Convention avec le collège pour la cantine et vote des tarifs 2015

Le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de signer la convention de mise à disposition de la cantine scolaire du collège pour les élèves de l'école primaire pour l'année 2014/2015.

En contrepartie, la commune s'engage à régler les repas pris par les élèves de l'école primaire au gestionnaire du collège. Les tarifs du repas pour l'année 2015 voté par le conseil général est de 3,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention ci-annexée de mise à disposition de la cantine scolaire du collège pour les élèves de l'école primaire
FIXE le prix du ticket de cantine pour l'année 2015 à 3,50 €.

5) Participation aux frais de transport scolaire

Le Conseil Général a adressé à la commune le montant de la participation aux frais de transports scolaires qui s'élève pour l'année 2013/2014 à 243 € par enfant correspondant à 14,30 % du coût moyen annuel par élève.

Ainsi, la participation pour la mairie de Sainte Enimie est de 5 103 € puisque 21 élèves domiciliés sur la commune sont inscrits au ramassage scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de verser la participation communale relative aux frais de transport scolaire qui s'élève à 5 103 €

vote :

Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 3

6) Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un poste à l'école primaire

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-3 4°

Considérant la création d'un poste d'agent d'animation non titulaire en date du 30 juin 2014, pour une durée de 3 heures hebdomadaires à l'école primaire.

Le Maire propose au conseil municipal d'augmenter la durée du temps de travail de l'agent occupant ce poste de 45 minutes par semaine soit ¼ d'heure le lundi, mardi et vendredi pour aider l'ATSEM à mettre les enfants à la sieste à 13h15.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'augmenter la durée de temps de travail hebdomadaire du poste d'agent d'animation à l'école primaire de 45 minutes répartie le lundi, mardi et vendredi.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant au contrat de travail à compter du 9 décembre 2014.

7) Nouveau tarif pour les conventions avec la SAFER

Le Maire expose au Conseil Municipal que des conventions sont signées entre la commune et la SAFER pour la mise à disposition de parcelles sectionnales à vocation pastorale aux agriculteurs.

Jusqu'à présent, le montant du loyer des parcelles alloties était égal à l'impôt foncier, ce qui est interdit depuis juillet 2013. Ainsi, le Conseil Municipal doit définir d'un tarif forfaitaire à l'hectare.

Le Maire propose également au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les avenants aux conventions de mise à disposition avec la SAFER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le prix de l'hectare à 8,50 € ,

AUTORISE le Maire à signer les avenants aux conventions de mise à disposition avec la SAFER.

Monsieur BOIRAL André ne prend pas part au vote.

vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

8) Renouvellement de la convention pour les fiches de paie avec le CDG

Le centre de gestion a transmis à la mairie la nouvelle convention pour l'établissement des bulletins de paie et la réalisation de la DADS en fin d'année (déclaration des données sociales obligatoire).

Cette convention est établie à compter du 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 3 ans et peut être résiliée annuellement à la date d'échéance.

Le coût de cette prestation est de 8 euros par bulletin de paie, le prix était auparavant de 5 euros par bulletin. Pour l'établissement de la DADS, le prix forfaitaire est de 150 €.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer à cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le centre de gestion. Néanmoins, le conseil municipal souhaite qu'un agent de la commune réalise une formation de gestion de la paie durant l'année pour que la commune récupère cette compétence pour l'année 2016.

9) Discussion sur le projet de rénovation de la maison de la chasse

La société de chasse « la Diane des Causses » a transmis à la mairie un projet pour aménager la maison de la chasse du Bac qui s'élève à 30 461,70 € HT avec une option supplémentaire d'un montant de 31 832,00 € HT pour équiper une cuisine et les sanitaires ainsi que 7 730,00 € HT ou 9 330,00 € HT pour l'achat d'une chambre froide.

Le Conseil Municipal, après discussion, souhaite proposer à "la Diane des Causses" que l'association prenne en charge les travaux en échange d'une mise à disposition du local à usage exclusif pendant un certain nombre d'années à définir. La conclusion d'un bail emphytéotique permettra de définir les termes de cet arrangement.

La commune prendra toutefois à sa charge les frais de raccordement au réseau d'eau potable et la création d'un assainissement non collectif ainsi que le génie civil pour l'électricité. Une rencontre entre le Maire, Alain CHMIEL et le Président de la Diane des Causses, Alain ROUSSON, sera prévue rapidement.

Questions diverses

- Diverses dates retenues :
 - Voeux du conseil municipal le 9 Janvier 2015 à 18h00
 - Inauguration du cabinet médical le 28 Février 2015 à 15h00
 - Remise des prix pour le concours de fabrication des cabanes à livres le 25 Avril 2015 à 17h00, le jury sera composé d'un conseiller municipal et de membres de la société

civile (habitant, ébéniste, plasticien...). Pour les personnes intéressées par la fabrication d'une cabanne, les inscriptions sont ouvertes jusqu'à la fin du mois de janvier.

- Inauguration du site de la Burle le 20 Juin 2015

- L'Office de tourisme intercommunautaire a informé la mairie qu'il n'assurerait plus les réservations des gîtes St Vincent. La commune devra se tourner vers un prestataire privé comme Lozère Résa pour effectuer cette prestation. Le Maire contactera la Présidente et la Directrice de l'OTI pour éventuellement mettre en place un loyer pour les locaux du bureau de Ste Enimie. En effet, la commune offrait les locaux à l'office de tourisme jusqu'à présent en échange de la location des gîtes communaux.
- La proposition de louer les gîtes communaux en hors saison les week end n'a pas été retenue en raison des contraintes importantes (personnel, chauffage..).
- Une subvention du conseil général a été obtenue pour l'aménagement de la bibliothèque municipale, une convention de gestion avec Enimie BD devra être signée pour son fonctionnement. D'ores et déjà, Anne Marie MICCOLI, Elsa LIARDET et Françoise CALMEILS sont volontaires pour s'en occuper.
- L'élaboration de la nouvelle plaquette de présentation du collège a été confiée à Elsa LESCURE.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général met en place une nouvelle manière de financer les opérations d'investissement des communes via la création de contrats de territoire qui seront conclus pour une durée de 3 ans. La commune de Sainte Enimie devra programmer ses projets sur 3 ans et les transmettre à la communauté de communes qui devra prioriser les projets de l'ensemble des communes membres. La difficulté est que ces contrats démarrent dès 2015 sans concertation préalable avec les élus, il sera difficile de monter l'ensemble des dossiers dans le temps imparti.
- Rencontre avec les associations :
 - Il a été demandé aux associations qu'au moins 2 bénévoles participent au montage des installations demandées pour les animations. Certaines associations ont évoqué le problème du manque de volontaires pour assurer cette participation. Néanmoins, l'équipe technique municipale ne pourra pas être monopolisée par la préparation des animations comme cela a été le cas l'année précédente.
 - L'utilisation de la monobrosse à la salle des fêtes devra être strictement encadrée.
- Monsieur Rolland CARRUELLE questionne le Conseil Municipal sur les possibilités de relayer l'information à la population sur les difficultés des communes par rapport à la politique de l'Etat. Le Maire lui indique qu'il peut soit proposer une délibération de principe au prochain conseil municipal, soit écrire un édito dans le commune infos.
- Monsieur GAUDRY, Président de la communauté de communes, indique que des travaux d'urgence sont prévus à Prades pour enrayer les problèmes liés aux canalisations d'eau potable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire,
Alain CHMIEL

